

## Prévenir et faire face aux faits de harcèlement moral et sexuel et agissements sexistes

*Depuis plusieurs années, le thème du harcèlement est au cœur de l'actualité juridique. Cette formation vous permettra d'éclaircir les notions de harcèlement moral et sexuel afin de repérer les situations à risque dans votre entreprise et mettre en œuvre un processus de prévention adapté et efficace avec les nouveaux Référents Harcèlement sexuel et agissement sexiste.*

*En tant qu'acteur RH, référents harcèlement, manager, représentant du personnel, vous avez l'obligation de protéger les victimes et de mettre en place les mesures d'action et de prévention : essayons de trouver les clés pour répondre à vos obligations.*

**Durée : 1 jour**

**Date et lieu : 11**  
**SEPTEMBRE 2020**  
**DIJON**

**Horaires :**

**Intervenant :**  
**Pascal FORZINETTI –**  
**Avocat**  
**Nadine FORZINETTI –**  
**Consultant RH**

### **Public visé :**

- DRH, RRH, Responsable(s) RH.
- Référent Harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE ou désigné par l'entreprise
- Manager.
- Représentant du Personnel, membre de la CSSCT.

### **Prérequis :**

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

### **Objectifs pédagogiques :**

- Comprendre ce que recouvrent le harcèlement moral et sexuel et s'approprier le cadre juridique
- Identifier les comportements et situations à risque
- Agir face à une situation de harcèlement en sélectionnant les différentes options envisageables
- Anticiper les risques de harcèlement moral et sexuel en mettant en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques

### **Moyens pédagogiques :**

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Utilisation témoignages vidéo
- Remise de supports pédagogiques
- Mise à disposition de ressources pédagogiques

### **Evaluation :**

- Tests
- Remise d'une attestation de compétences

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

**Coût** : 350 € par stagiaire

**Contact et inscriptions :**

**Nadine FORZINETTI**

**06.21.03.30.08.**

[jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

## PROGRAMME

### **1. Cerner les phénomènes de harcèlements**

- Définir le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
- Les obligations légales : s'approprier le cadre juridique
- Différencier ce qui relève du harcèlement et ce qui ne l'est pas
- Les différents acteurs : direction, référents, représentants du personnel, médecin du travail, inspecteur du travail, défenseur des droits, ARACT...

*Travaux pratiques : échanges autour de cas réels. (Utilisation de supports vidéo)*

### **2. Détecter et identifier**

- Les signes d'alerte : quels faits observer ?
- Repérer les comportements à risques

*Travaux pratiques : observer les conséquences physiques, psychologiques, comportementales (Utilisation de supports vidéo)*

### **3. Agir en cas de harcèlements déclarés**

- Pourquoi réagir : les différents enjeux
- Traiter tous les cas d'allégation de harcèlement
- Protéger les victimes
- Enquêter :
  - Accueillir la parole avec bienveillance et neutralité
  - Recueillir les faits avec objectivité, les preuves, les écrits, les témoignages
  - Rédiger un rapport d'enquête
- Recourir éventuellement à la médiation
- Prendre les mesures adaptées
- Sanctionner
- Orienter vers les personnes ressources

*Travaux pratiques : réagir à la dénonciation de faits de harcèlement, comment procéder en 15 étapes (procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement)*

### **4. Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise**

- La prévention au titre de l'obligation générale en matière de santé et sécurité (évaluation des risques)
- La sensibilisation du personnel aux risques de harcèlement
- L'information spécifique des salariés, des stagiaires, des candidats au recrutement sur le thème du harcèlement sexuel
- Former les membres du CSE
- Former le personnel encadrant
- Négocier un accord d'entreprise
- Mentionner dans le règlement intérieur les dispositions légales et réglementaires
- Elaborer une procédure interne de signalement et traitement des faits de harcèlement

*Travaux pratiques :*

- *Réflexions sur une charte de prévention et de gestion du harcèlement.*
- *Les clauses du règlement intérieur*

### **5. Le contentieux**

- Le contentieux pénal
- Le contentieux civil devant le conseil de prud'hommes

*Travaux pratiques : état de la jurisprudence récente*

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : [jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : [www.jpccconsultant.fr](http://www.jpccconsultant.fr)

ID TVA : FR76494578933

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : [jpc-n.forzinetti@orange.fr](mailto:jpc-n.forzinetti@orange.fr)

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : [www.jpcconsultant.fr](http://www.jpcconsultant.fr)

ID TVA : FR76494578933